

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 01-455-1934 portant promulgation de la convention de commerce signée à Berne le 29 mars 1934 entre la France et la Suisse.

n° 01-455-1934

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
16 octobre 1934

Numéro JO  
n° 455 du 31/10/1934

Date du numéro  
31 octobre 1934

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 10 août 1934, portant promulgation de la convention de commerce signée à Berne le 29 mars 1934 entre la France et la Suisse, inséré au Journal officiel de la République française des 13 et 14 août 1934

**Vu** la dépêche du Ministre des colonies n° 1055, du 16 août 1934,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 10 août 1934 susvisé, portant promulgation de la convention de commerce signée à Berne le 29 mars 1934 entre la France et la Suisse.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**M. De COPPET.**